

Des nouvelles du pays...

N° 41 - Juillet 2014



L'Arbre de Mai – Musicalies Mai 2014

Relancée au cours de l'an passé, la fête de l'arbre de Mai fut l'un des moments phares du festival, cent ans après sa dernière apparition dans le village.

En effet, dans son ouvrage sur La Sologne, l'ethnologue Bernard Edeine évoque les témoignages du dernier arbre de Mai vu à Pierrefitte/Sauldre en 1914, déjà planté à l'époque sur la place de l'église (voir page 4).

Tél. : 02.54.88.63.23 / Fax : 02.54.88.71.91

E-mail : pierrefitte.41mairie@wanadoo.fr / <http://www.pierrefitte-sur-sauldre.fr>



Éditorial

Les dernières élections ont montré votre volonté de renouvellement et de nouvelle gouvernance du conseil municipal. Petit à petit un autre mode de fonctionnement se met en place. Les commissions travaillent régulièrement et préparent les différents dossiers en cours. Si le pouvoir de décision reste au maire et à ses adjoints, et toujours au conseil municipal, ce travail de consultation des commissions enrichit considérablement la réflexion.

Je ne saurais trop insister sur le devoir d'union et de franches relations qui doit exister au sein de notre assemblée délibérante. La renommée actuelle de Pierrefitte est le résultat d'un long travail d'amitié et de coopération sincère. Je sais que je peux compter sur tout le monde pour créer ce climat de travail indispensable au développement de notre village et à son image novatrice et progressiste. Améliorons, progressons, transformons, ne négligeons pas le travail des anciens, il est toujours riche d'enseignement et la base de toute évolution.

*Je voudrais naturellement évoquer la mémoire de Pascal COLOU.
Chacun a pu apprécier la qualité de son travail sur la route de Chaon. Il en fut l'âme depuis sa rénovation.
Pascal, tout au long de sa vie, a rendu service à bon nombre de Pierrefittois.
Nous avons perdu un précieux collaborateur et un ami.*

J. LAURE



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<i>Éditorial de Jacques Laure - Maire</i>	<i>2</i>
<i>Communiquer sur Pierrefitte</i>	<i>3</i>
<i>Échos de l'Évènement du trimestre « Les Musicalies »</i>	<i>4-5</i>
<i>Nous avons rencontré...</i>	<i>6-7</i>
<i>La vie des Associations</i>	<i>8-14</i>
<i>Délibérations du Conseil Municipal</i>	<i>15-21</i>
<i>Le Presbytère</i>	<i>21</i>
<i>Comment ça marche...</i>	<i>22-23</i>
<i>S.I.VO.S.</i>	<i>24-25</i>
<i>Fleurir les pieds de vos murs</i>	<i>26</i>
<i>La vie économique à Pierrefitte - La fête des voisins</i>	<i>27</i>
<i>Pierrefitte met à jour son plan canicule</i>	<i>28</i>
<i>Infos diverses</i>	<i>29</i>
<i>Infos pratiques - État civil</i>	<i>30-31</i>
<i>Calendrier des fêtes – 14 Juillet</i>	<i>32</i>

Communiquer sur Pierrefitte-sur-Sauldre



Grâce aux **4 Fleurs**, aux **Musicalies** et aux **Alicourts**, Pierrefitte est déjà connue bien au-delà de ses « frontières », en Sologne, ailleurs en France, parfois à l'étranger. Mais beaucoup reste à faire.

Pourquoi doit-on « être connu » d'ailleurs ? Pour faire venir du monde, des visiteurs, des touristes mais aussi un peu d'habitants supplémentaires.

C'est ainsi que les commerçants / artisans pourront prospérer, l'école se maintenir, la valeur de nos maisons se conserver, la vie associative s'enrichir...

Tout ce qui nous permettra de rester dans la mouvance d'une société de plus en plus rapide...



Communiquer vers les Pierrefittois

L'allure du bulletin sera modernisée pour le prochain numéro, bien que dans ce numéro déjà quelques nouvelles rubriques ont fait leur apparition, telles que : « Nous avons rencontré » ou « Comment ça marche ».

Le site internet deviendra plus complet, plus logique avec de nombreuses informations complémentaires pour vous rendre service. Il sera aussi tenu à jour avec plus de précision.



Communiquer à l'extérieur de Pierrefitte

Le site internet devra aussi en tenir compte car aujourd'hui avec quelques mots clés tout ce qui existe sur les réseaux d'informations peut être lu dans le monde entier d'un seul clic.

L'activité de nos associations, les différents événements de Pierrefitte ont une influence importante pour la notoriété de Pierrefitte. Et à titre individuel nous sommes tous des « ambassadeurs » de notre village.

Commission Communication

LES MUSICALIES en Mai 2014

Pour sa 28ème édition, les Musicalies en Sologne ont voulu faire preuve de continuité et d'évolution, en préservant et en cherchant à renouveler la convivialité à échelle humaine qui fait le charme de ce rendez-vous festif en Sologne.

Et si l'on en croit les nombreux et chaleureux témoignages des festivaliers, cette édition 2014 restera comme un très bon cru.

En plus d'un ciel clément, la fréquentation aura été plus qu'à la hauteur, à l'image des deux soirées concerts et bals à la salle des fêtes qui ont fait salle comble et des traditionnels parquets qui n'ont pas désempilé de tout le week-end.

L'ARBRE DE MAI



Relancée au cours de l'an passé, la fête de l'arbre de Mai fut l'un des moments phares du festival, cent ans après sa dernière apparition dans le village.

En effet, dans son ouvrage sur La Sologne, l'ethnologue Bernard Edeine évoque les témoignages du dernier arbre de Mai vu à Pierrefitte/Sauldre en 1914, déjà planté à l'époque sur la place de l'église.

La tradition de l'arbre de mai est une célébration très ancienne liée au retour de la frondaison. Jadis répandue dans toute l'Europe occidentale, cette fête célèbre le printemps et la jeunesse dans une association symbolique et festive.

Traditionnellement, dans chaque village, un mâât était dressé dans la nuit du 30 Avril au 1^{er} Mai par les garçons en l'honneur des jeunes filles et tous dansaient autour de l'arbre le jour venu.



REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation du festival tient à remercier tout particulièrement la municipalité de Pierrefitte/Sauldre pour sa précieuse et fidèle collaboration, les employés municipaux, les bénévoles, exposants et musiciens, les Bricolotes, A.Tou.Loisirs, le conteur Jean-Paul Jouselin et ses camarades ainsi que les équipes pédagogiques de l'Accueil de Loisirs de Souesmes-Pierrefitte et de l'école Monique Alory sans oublier, bien entendu, les enfants de Souesmes et Pierrefitte qui nous ont offert une très belle édition 2014 de l'arbre de Mai.

Fred Pezet

Les Musicalies, il y a longtemps, c'était :

Une idée qui a germé dans l'esprit de quelques « mordus » de Musique Traditionnelle, il y a une trentaine d'années. Cherchant un village « Solognot, chaleureux et dynamique », ils ont rencontré au hasard des discussions... Jacques LAURE à l'époque Adjoint au Maire. C'est ainsi que Les Musicalies ont atterri ici en 1986. La première scène était sur une remorque de camion, les stands installés sur le Champ de Foire.

Une lassitude se faisant sentir en 1994, il fallait donc se renouveler : les stages avec musiciens professionnels voyaient le jour.

« Les Musicalies 2014 » c'était aussi :

Des chansons coquines du 18^{ème} siècle.

La Hootnanny au Trad'Zinc (La Buvette) : rassemblement de musiciens qui animaient la buvette.

Kamishibai : « pièce de théâtre sur papier », un genre narratif japonais, sorte de théâtre ambulant, les artistes racontant des histoires à l'aide de dessins, intéressant petits et grands.

Les Musicalies c'est :

Une **centaine de bénévoles** pendant 3 jours.

Environ **4 000 heures de travail** !

Prêt de matériel de plus de DIX communes dans la région.

Une scène avec lumières et sonorisation de qualité professionnelle.

Les Musicalies c'est surtout :

Un **apport majeur** pour l'animation de la vie à Pierrefitte, pour sa notoriété, le plaisir de ses habitants et bien au-delà.

Des spectacles de très grande qualité.

Des affaires supplémentaires pour les commerçants impliqués.

Une foule qui flâne au rythme des divers groupes.

Une sensation de liberté, de bien-être à Pierrefitte.

... Mais aussi ce sont bon nombre de visiteurs de ce week-end qui reviennent apprécier Pierrefitte au calme, voire décident de s'y installer...

NOUS AVONS RENCONTRÉ

Marlène OBRINGER-GOURDON Les Écuries du Grand Clos à Pierrefitte-sur-Sauldre



En arrivant nous trouvons Marlène OBRINGER-GOURDON, jeune femme souriante et tonique, en train de trier et nettoyer des accessoires tels que des licols, filets, longes, bombes et autres. Elle nous reçoit avec chaleur auprès de « ses » chevaux. De sa passion, née vers l'âge de 5-6 ans, elle en a fait son métier : s'occuper des chevaux.

Après avoir beaucoup déménagé avec ses parents, c'est le 1^{er} Janvier 2009 qu'elle s'est installée à Pierrefitte-sur-Sauldre où elle avait trouvé un terrain adapté, entouré de forêts et de chemins balisés.



« Mimi » se réchauffe le dos

Le bâtiment d'une douzaine de boxes affiche complet de pensionnaires magnifiques sur quatre membres : les chevaux. Les propriétaires qui lui confient leurs chevaux sont soit des alentours (Souesmes, Saint-Viâtre) ou de plus loin (Paris).

Marlène bichonne ses pensionnaires, seule, et n'a pas le temps de s'ennuyer. « *Chaque jour il faut curer les boxes, les repailler. Je sors les chevaux au paddock. Je les fais travailler. Le poulain dans le pré là-bas, je l'ai fait naître.* »

Arrive Frédérique Monnier (St Viâtre) qui vient voir son cheval, qui souffre d'un peu d'arthrose. Dans un des boxes, équipé d'une salle de soin avec des lampes à infra-rouge, son beau Mimi (Miraculus) se fait chauffer le dos. « *C'est un cheval de course qui a gagné à Longchamp dans les années 2002/2003 et je l'ai récupéré il y a 6 ans.* »

Cette fois-ci c'est un ostéopathe qui s'approche et qui va longtemps soigner un autre cheval qui boite suite à des efforts intenses lors d'un concours à Pompadour (Haute-Vienne). Pendant que l'ostéopathe palpe le dos, le ventre, les membres, la tête du cheval... Marlène lui caresse doucement le museau. Le cheval est parfaitement détendu et se laisse faire visiblement satisfait du résultat.



L'ostéopathe au travail



Marlène rassure le cheval

« Nos chevaux participent assez fréquemment à des concours, dans la région où plus loin, avec leur propriétaire. Je fais venir parfois une monitrice d'équitation pour aider les propriétaires à mieux se préparer à ces concours.

Les chevaux sont un peu comme les humains : ils ont leur caractère, peuvent être 'levés du mauvais pied' ».

Nous comprenons qu'il faut du doigté et de la patience pour faire corps avec eux.



« Il y a souvent de petits bricolages à faire pour l'entretien des locaux. Je fais tout toute seule. Mais pour des travaux importants je peux compter sur mon papa qui habite à

La Ferté-Saint-Aubin. Je voudrais m'agrandir un peu. Et dans mes projets j'ai aussi la création d'une sellerie, ce qui rendrait service aux propriétaires qui me confient leurs chevaux ».

Nous laissons Marlène à ses occupations, nombreuses, et quittons les lieux discrètement. Visiblement elle aime « ses » chevaux qui le lui rendent bien.

<http://ecuriedugrandclos.jimdo.com/>

*Reportage : Pirkko TURUNEN
(Remerciements à Cécile BEAUFILS)*

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE CLUB DU RENOUVEAU

Les après-midi du Club continuent à rassembler les accros de la belote, chaque jeudi, en de joyeuses parties qui s'interrompent mi-juillet pour la période des vacances.

Cette année, une douzaine d'adhérents sont partis prendre l'air une semaine en Ardèche, accompagnés par le

soleil et la douceur. Ils sont rentrés hâlés, ravis de leur séjour et des visites faites chaque jour.

Bon été ensoleillé à tous.

Bien cordialement.

Aline JACQUELIN



LOISIR GYM

Nos activités se sont très bien passées cette année et nous vous remercions d'y avoir participé aussi nombreux.

Tout d'abord notre concours de belote. La salle était pleine. Et enfin notre rando qui a eu lieu le 18 mai dernier. Le nombre de participants nous a fait plaisir. Nous remercions les commerçants qui nous donnent des lots pour notre tombola (ainsi que de nombreux particuliers également. Nous espérons poursuivre cela dans les années à venir, si vous continuez à nous accompagner).

Dans le mois de juin, un repas a été organisé pour clôturer l'année de gym (accompagnés par les conjoints qui eux ne participent pas à la gym mais nous aident lors de nos activités).

Enfin cette année nous avons fêté les 20 ans de notre association par un pot. Cela a été une manière de clôturer notre saison fin juin.

Bonnes vacances à toutes et tous, et rendez-vous à la rentrée, encore plus nombreux espérons-le.

*La Présidente,
Claudine LAIGNEAU*



Randonnée du 18 mai 2014



LES MARCHEURS

Nous sommes presque à la fin de la saison de marche 2013/2014 et le bilan est très satisfaisant. En effet, avec une moyenne sur la saison de 24 marcheurs le lundi et 17 le dimanche, on peut dire que la section marche d'A.TOU.LOISIRS se porte bien.

Au cours de cette saison, sur 38 dimanches, les clubs ont été récompensés à 22 reprises dont 16 fois PIERREFITTE pour les places suivantes : 7 fois premiers – 3 fois deuxièmes – 4 fois quatrièmes – 2 fois sixièmes. Les récompenses nous sont acquises de par l'effectif du groupe et du nombre de kilomètres parcourus.

Les moments forts de cette saison ont été :

- La marche de PARIS du 11 janvier 2014 avec le Club de LAMOTTE à laquelle 12 marcheurs de PIERREFITTE sont allés,
- Notre randonnée du 13 avril dernier qui a rencontré un franc succès. Nous avons atteint le nombre de 342 participants. Le succès, reconnu, de notre marche repose sur le dévouement de l'équipe des marcheurs. 50 personnes ont contribué à sa bonne

organisation et 5 propriétaires ont eu la gentillesse de laisser passer les randonneurs sur leurs chemins privés, ce qui a permis de faire des circuits en boucles et d'éviter les routes. Un grand merci à toutes ces personnes. La matinée s'est terminée par une copieuse choucroute servie à la salle des fêtes.

Depuis peu de temps, notre groupe a été renforcé par quelques jeunes Pierrefittoises, ce qui laisse entrevoir une saison 2014/2015 prometteuse.

Pour la saison 2014/2015, la reprise aura lieu le dimanche 7 septembre. Départ, comme d'habitude, à 8 h de la place de l'église, et le lundi 8 septembre, départ à 9 h de la place de l'église également.

Le lundi, il vous sera proposé des parcours de 5 – 8 – 10 kms environ. Si des volontaires souhaitent agrandir notre groupe, ils seront les bienvenus.

Se renseigner auprès de
Patrick DESPRÉS (02 54 88 63 49).



Les marcheurs semblent apprécier le ravitaillement...

LES BRICOLOTES

Quoi de neuf chez *les Bricolotes* ?

Eh bien, nous avons déménagé, nous n'oeuvrons plus au presbytère mais au **52 rue de Chaon – Maison Duguesclin** où nous avons pris nos marques sans aucune difficulté.

Nos horaires restent inchangés : le lundi de 14h30 à 18h et le mardi de 18h30 à 20h/20h30.

Si cela vous dit, vous pouvez venir nous faire un petit coucou ! Qui sait, vous aurez peut-être envie de participer, de partager !!! D'ailleurs, nous comptons quelques nouvelles adeptes dans nos rangs !

Nous étions quelques-unes à considérer



avoir 2 mains gauches et penser ne rien pouvoir, ni savoir faire. Quelle ne fut pas notre surprise de réaliser des chefs d'œuvre – enfin presque, nous sommes encore loin d'être des pros !!! La première tentative n'est pas toujours une réussite, mais nous ne pouvons que nous améliorer... L'esprit de groupe est un excellent stimulateur.

N'hésitez pas à vous joindre à nous, vous savez où nous trouver !

*La Présidente,
Marie-Claude BOLINET*



PATRIMOINE

Jean-Paul JOUSSELIN/Promenade dans Pierrefitte



À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, vous aurez l'opportunité de visiter Pierrefitte, ses contes et légendes avec **Jean-Paul JOUSSELIN**, formidable conteur.

Départ Place de l'Église, côté Point Tourisme :

Samedi 20 Septembre à 16h00

Dimanche 21 Septembre à 10h00

Durée de la promenade : environ 1h30

Promenade gratuite

**Pour Commémorer
1914-1918**

**Pour honorer les Pierrefittois
morts pour la France**

Le Conseil Consultatif du Patrimoine
prépare une exposition
Sur « La Grande Guerre »
qui aura lieu
du 29 Octobre au 02 Novembre 2014

Pour parler des pierrefittois de cette
époque aux pierrefittois d'aujourd'hui
**nous sommes à la recherche de
souvenirs authentiques**

Si vous avez des **lettres**, des
médailles, **des photos**, ou d'autres
souvenirs pourriez-vous contacter de
préférence avant fin Août 2014

Ghislaine Barreau (☎ 02 54 88 60 83)

Pirkko Turunen (☎ 06 07 15 08 19)

*C'est pas un Allemand farouche...
N'en approche pas*

MERCI

Conseil Consultatif du Patrimoine

LES ANCIENS COMBATTANTS

La journée commémorative du 08 Mai

A l'issue du vin d'honneur servi à la salle des fêtes après les remises de gerbes aux monuments aux morts, nous nous sommes réunis avec quelques sympathisants pour déjeuner. Les 40 participants sont repartis satisfaits par la qualité du repas et l'ambiance qui a régné. Une vingtaine d'amateurs de belote ont terminé l'après-midi en tapant le carton.



Comme les années précédentes, notre méchoui se déroulera le premier samedi de juillet – cette année le 05 juillet, à partir de 11h30 dans la cour de l'Asile.

Venez nombreux comme les années passées, vos parents et amis seront les bienvenus. Retenez bien la date.

*Le Secrétaire,
Hubert BEAUCHET*



LES ŒUVRES PAROISSIALES

La Fête Champêtre

Comme de coutume, nous vous attendons tous le **27 juillet** pour notre **Fête Champêtre**. Pensez à réserver votre journée, venez avec vos amis tester votre adresse, tenter votre chance, vous restaurer, vous désaltérer dans la joie et la bonne humeur.

Le soir, nous nous retrouverons pour le dîner champêtre (pensez à réserver à la boulangerie et à l'épicerie). Toute cette journée sera animée par le club de danse Country « **RED MONTANA DANCERS** ».

Appel aux bonnes volontés

Afin de mener à bien nos activités, les bénévoles seront les bienvenus pour la préparation, la tenue d'un stand, etc... chacun selon ses compétences et ses disponibilités.

L'union fait la force, le meilleur accueil vous sera réservé. N'hésitez pas à vous faire connaître (Tél : 06 83 05 99 39).

*Le Vice-Président,
Michel AMIOT*

A. S. PIERREFITTE

A une journée de la fin du championnat l'ASP est classée huitième de sa poule et va assurer son maintien dans le championnat de quatrième division ce qui était l'objectif de début saison.

De nombreuses blessures au cours de la saison ont fortement diminué l'effectif de l'équipe ce qui n'a pas permis d'obtenir un meilleur classement bien que l'ASP méritait mieux en termes de résultats sportifs.

Côté manifestations extra-sportives, l'ASP a organisé en février son dîner « couscous » avec soirée dansante qui a été un succès en termes d'affluence, et a clôturé la saison par son traditionnel méchoui le samedi 21 juin.



*Le Président,
Valère DESPRES*

A.TOU.LOISIRS

Les premières animations de l'année, le carnaval, les crêpes aux Musicalies se sont déroulées avec satisfaction.

Nous remercions tous ceux qui ont osé se déguiser pour le carnaval, et la Fanfare de Blancafort qui comme chaque année a donné le ton de l'animation. Nous n'oublions pas les volontaires qui ont confectionné les crêpes et tous nos bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette fête.

Pour les Musicalies, le temps était beau mais frais, propice à la vente des crêpes. Ce fut une réussite. Merci à tous.

Nos prochaines animations : le 14 Juillet, le vide-grenier en Août, la bourse aux jouets en Octobre, le loto en Novembre et le Père Noël.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 14 mars avec le vote du tiers sortant au conseil d'administration.

Solange TESSIER et Roger DESPRÉ n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat.

Ils ont été remplacés par Francisco CUNHA et Frédéric VALTAT, élus.

Un grand merci à Solange, qui depuis de nombreuses années, a donné beaucoup de son temps dans toutes les activités. Nous perdons notre crêpière en chef mais sommes rassurés puisqu'elle reste une de nos bénévoles !

Merci également à Roger notre doyen, fidèle depuis le début à l'époque du Syndicat d'Initiative avec Simon POIGET, devenu A.TOU.LOISIRS avec Michel CHESNEAU. Il s'est investi dans toutes les activités : gymkhana, rallye auto, rando vélo, Musicalies, Père Noël, etc...

Responsable de la logistique, il a assuré avec compétence la gestion et l'entretien du matériel. Nous continuerons de solliciter ses conseils et sa mémoire !



En 1985 il devient le Père Noël ! Aujourd'hui il sollicite la retraite et passe la main à son remplaçant dont nous tairons le nom : tout le monde le connaît !

*Le Secrétaire,
Jean-Jacques JACQUELIN*

LA BIBLIOTHEQUE

Un petit récapitulatif concernant la bibliothèque où vous pouvez venir gratuitement emprunter des livres, DVD et CD de musique.

Nous sommes équipés d'un ordinateur que vous pouvez consulter librement chaque jour d'ouverture. Depuis peu, nous sommes également abonnés à des magazines de cuisine comme « Maxi cuisine » ou « Cuisine actuelle ». N'hésitez plus à venir nous voir. Toute l'équipe de la bibliothèque vous accueillera avec plaisir.

Rappel des horaires :

Lundi : 09 h – 10 h

Mercredi : 10 h – 11 h

Samedi : 10 h – 11 h

Attention, pendant les vacances d'été, la bibliothèque ne sera ouverte que le samedi matin.

*La Présidente,
Nathalie LAIGNEAU*





SAPEURS-POMPIERS

Activités du centre

Au cours de l'année 2013, nous avons assuré 142 sorties de secours, sur les communes de Pierrefitte et de Souesmes. En voici le détail :

- 115 Assistances à personne, dont 15 avec la présence du SMUR,
- 3 Accidents de circulation,
- 1 Feu de bâtiment,
- 1 Fuite de gaz,
- 3 Feux de cheminée,
- 4 Feux de végétation,
- 4 Feux de véhicule,
- 11 Opérations diverses.

L'an dernier, le centre a subi trois départs, deux mutations pour les départements de l'Indre-et-Loire et de la Loire-Atlantique, et une cessation d'activité pour raison personnelle, ce qui a réduit notre effectif à 11 sapeurs-pompiers.

A l'occasion de la Sainte Barbe de Lamotte Beuvron, différents hommages ont été rendus à l'engagement des corps d'élite.

Dans le cadre de la promotion exceptionnelle « engagement volontaire 2013 », la médaille de la sécurité intérieure échelon bronze, délivrée par le ministre de l'intérieur, a été remise à l'Adjudant Nadège DOISNE des mains d'Alain GUEYDAN, Sous-Préfet de Romorantin.



Lors de notre cérémonie de Sainte Barbe, les galons de Caporal Chef ont été remis au Caporal Antoine GIFFAUT, et le diplôme de secours à personne niveau 1 au Caporal Chef Simon DARGENTON.

Le Caporal Chef Jacques-Olivier HODEAU, cessant son activité après 22 années passées parmi nous, a été nommé au grade de Sergent honoraire. Nous lui souhaitons une bonne continuation pour sa vie future.



Vous aimeriez devenir Sapeur-Pompier, mais vous vous posez beaucoup de questions ?

- Quels sont les critères de sélection ?
- Quelles sont les formations à effectuer ?
- Comment se déroule une intervention ?
- Etc...

Je rappelle que je suis toujours à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à me contacter au 02.54.96.29.91.

LES NOUVELLES RECRUES SONT LES BIENVENUES.

Dominique TARDIVEAU

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



Soirée dansante du 1^{er} Mars 2014

160 personnes ont assisté cette année à notre traditionnelle soirée « choucroute » du mois de Mars, où l'animation était assurée par l'orchestre COME PRIMA.

Concernant notre prochaine soirée, ce sera la Sainte Barbe en Décembre. Elle se déroulera à la salle des fêtes.

Yann GUÉRIN



ARTISEMENT VÔTRE EN SOLOGNE

Du nouveau pour la vie culturelle à Pierrefitte !

À l'initiative de Pirkko Turunen et de Claudine Pénagé-Derouet, Pierrefitte et Souesmes ont vu la naissance d'une nouvelle association le 22 Février 2014 : « Artistement Vôtre en Sologne »

Art'VS a pour but d'approcher l'art sous toutes ses formes des habitants de nos deux communes en organisant des **événements culturels et artistiques** à Pierrefitte et à Souesmes tels que : expositions, concerts classiques, jazz, chansons françaises, courts-métrages, etc... en faisant appel à des talents locaux et nationaux avec l'objectif de présenter des événements de qualité. Vous avez déjà pu apprécier :

Un récital qui a tenu ses promesses



Exposition à Souesmes 10-11 mai 2014



Chansons à texte, qui mêlent poésie, nostalgie, amour, quotidien brossé avec humour, tel était le menu proposé par Philippe Vernisse qui se dit gourmand de littérature, toujours prêt à s'évader, à s'élever à travers les chansons écrites et composées par ses soins. Le public, groupé par petites tablées, façon cabaret, autour de la scène, a réservé un accueil chaleureux à cet auteur de talent, venu sur les lieux par l'entremise de l'association Artistement Vôtre en Sologne qui n'en restera pas là en matière de surprises culturelles dans les mois à venir.

Catherine ROUX

Art'VS a déjà de nombreux adhérents tant à Pierrefitte qu'à Souesmes. Le bureau est composé comme suit :
Présidente : Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre) / Secrétaire : Claudine PÉNAGÉ-DEROUET (Souesmes)
Trésorière : Ghislaine BARREAU (Pierrefitte-sur-Sauldre) / Trésorière adjointe : Patricia DAMAY (Souesmes)

Retenez déjà les prochaines dates :

Souesmes : Dimanche 12 Octobre, Concert de Violoncelles,
Pierrefitte : Dimanche 30 Novembre, Courts-Métrages sur la Sologne,
avec la présence de Jean-Paul GROSSIN qui répondra aux questions.

Si vous souhaitez, vous aussi, participer à cette nouvelle aventure, faites-vous connaître au 06 07 15 08 19.

La Présidente,
Pirkko TURUNEN

SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2014

CONVENTION POUR LE SUIVI AGRONOMIQUE DE L'ÉPANDAGE DES BOUES

Le Conseil Municipal décide de revoir la proposition du cabinet VEILLAUX concernant le suivi agronomique des boues de 2014 à 2016 lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

REFUGE ANIMALIER DE SOLOGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Refuge Animalier de Sologne demandant le devenir de l'animal déposé en fourrière par la collectivité à la fin du délai de rétention (11 jours).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer au cas par cas pour chaque animal.

INSTALLATION D'UN MÉDECIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les démarches se poursuivent. La venue du médecin pourrait avoir lieu en avril.

DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL - 72 RUE DE CHAON

Le Conseil Municipal décide d'établir avec Mademoiselle Emma BRETON et Monsieur Emeric PIERRE un contrat de location pour le logement communal situé 72 rue de Chaon à compter du 15 février 2014.

Le loyer mensuel est fixé à 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal maintient sa décision de s'abstenir de délibérer sur le tracé de la future ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

- Haut débit : mise en service de la 3G sur le support des Alicourts.

- Radar pédagogique : la demande de la commune de Pierrefitte n'a pas été retenue.

- Commission des chemins : Suite à la réunion du 1^{er} février dernier, un courrier sera adressé à Monsieur VILAULT.

- SIVOS : Madame LENOIR fait part au Conseil Municipal du calcul de la participation obligatoire aux écoles privées. Monsieur le Maire présente ses remerciements à Madame LENOIR pour tout le travail qu'elle a réalisé en tant que Présidente du SIVOS.

SÉANCE DU 07 MARS 2014

BUREAU DES ÉLECTIONS

Le bureau des élections municipales est ainsi constitué :

Président : J. LAURE

Suppléant : G. L'HUILLIER

Assesseurs : M. CHAUVIN, B. COURRIOUX, MC. BOLINET, A. SIMON, M. COURRIOUX, D. LENOIR, A. BOLINET, M. AMIOT, C. LAIGNEAU, H. BEAUCHET.

Secrétaire : N. GERARD.

TARIF DES ÉTIQUETTES DES ÉLECTEURS

Le Conseil Municipal fixe à 10 € le tarif d'impression des étiquettes des électeurs pour les élections municipales.

RÉSILIATION CONTRAT DE LOCATION - 52 RUE DE CHAON

Madame Lucienne DEPARDIEU informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 52 rue de Chaon a été libéré au 1^{er} mars 2014.

Le bail sera résilié à cette date.

CRÉATION D'UN POSTE CUI-CAE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste pour un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} avril 2014 pour une période de 12 mois.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce contrat.

CONVENTION POUR LE SUIVI AGRONOMIQUE DE L'ÉPANDAGE DES BOUES

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition du cabinet VEILLAX.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 86 018.74 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 184 362.80 €
- section d'investissement : - 98 344.06 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 259 872.55 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 113 145.73 €
- section d'investissement : + 146 726.82 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 9
Votes pour : 9
Votes contre : 0.

COMPTES DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2013 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par Monsieur CHAUVET, Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 de la Commune, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 184 362.80 €
- un déficit cumulé d'investissement de : - 98 344.06 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : - 21 340.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 129 685.00 €
- 002 – résultat de fonctionnement reporté : 54 677.80 €

Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LAURE, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 du service eau et assainissement, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 113 145.73 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 146 726.82 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : - 114 700.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 002 – résultat de fonctionnement reporté : 113 145.73 €

Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande abri de jardin de Madame Françoise RIQUET : le projet ne correspondant pas au règlement de la zone UB du PLU, il est fait opposition.

- Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition de la FREDON CENTRE concernant la lutte contre la chenille processionnaire du pin.

SÉANCE DU 05 AVRIL 2014

ÉLECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Hubert BEAUCHET, doyen d'âge, il a été procédé à l'élection du Maire conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Jacques LAURE : 9 voix

Monsieur Daniel SIMON : 6 voix

Monsieur Jacques LAURE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu des dispositions des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints qui ne peut dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur cet objet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer deux Adjoints au Maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire, procédé à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame Bernadette COURRIOUX : 14 voix

Madame Pirkko TURUNEN : 1 voix

Madame Bernadette COURRIOUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire, procédé à l'élection du Deuxième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Michel CHAUVIN : 9 voix

Monsieur Daniel SIMON : 6 voix

Monsieur Michel CHAUVIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

Taux en pourcentage de l'indice 1015 : 31 % pour le Maire et 8,25 % pour les Adjoints.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

La liste des conseillers élus aux différentes commissions vous a été transmise dans le dernier bulletin municipal intermédiaire.

SÉANCE DU 25 AVRIL 2014

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti de façon à attendre un produit fiscal de 250 146 € réparti comme suit :

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	1 037 000	8,91	92 397
Taxe foncière (bâti)	746 200	17,97	134 092
Taxe foncière (non bâti)	52 700	44,89	23 657

Soit un total de 250 146 €

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 861 587 €
- Section d'investissement : 245 363 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif du service Eau et Assainissement équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 416 535 €
- Section d'investissement : 245 557 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget proposé.

INSTALLATION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide d'installer un nouvel Adjoint au Maire portant ainsi à trois le nombre d'Adjoints au Maire.

ÉLECTION D'UN TROISIÈME ADJOINT

Le bureau a été ainsi constitué :

Secrétaire : Monsieur PINON.

Assesseurs : Madame COURRIOUX – Monsieur SIMON.

Sous la présidence de Monsieur LAURE, Maire, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Madame Pirkko TURUNEN a obtenu 8 voix.

Madame Pirkko TURUNEN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Monsieur Daniel SIMON est désigné conseiller municipal délégué auprès du personnel technique.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

6° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

7° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

8° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

9° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

10° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

11° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

12° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

13° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

14° - De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

15° - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

16° - D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,

17° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

18° - De procéder, dans la limite d'un montant de 50 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de charge, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

19° - D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien (maison et/ou terrain situés en zone UA et UB pour un montant maximum de 300 000 €) selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

20° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 €.

21° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250 000 €.

22° - De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal jusqu'à 100 €.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a désigné 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants concernant la liste préparatoire à la commission communale des impôts directs.

A savoir :

Titulaires

- Monsieur Jean HARICOT
- Madame Claudine LAIGNEAU
- Monsieur Jean-François GRÉARD
- Monsieur Michel GUÉRIN
- Monsieur Gilbert JACQUELIN
- Madame Yolaine MOULINET
- Monsieur Jacky DEPARDIEU
- Monsieur Michel BASQUILLON
- Monsieur Michel COURRIOUX
- Madame Sylvia POIGET
- Monsieur Patrick SIMON (hors commune)
- Monsieur Hubert de LAAGE de MEUX (bois).

Suppléants

- Monsieur Lionel ROBIN
- Madame Sophie COUVREUR
- Monsieur Michel DESPRÉS
- Monsieur Albert SIMON
- Monsieur Daniel THIAULT
- Monsieur Jean-Claude HODEAU
- Monsieur Jean-François LOSCHNAT
- Monsieur Daniel MIGNOT
- Monsieur Alain BOLINET
- Madame Muriel DOISNE
- Madame Claudine DUNEAU (hors commune)
- Monsieur Benoît TOLLU (bois).

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a désigné 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants concernant la liste préparatoire à la commission intercommunale des impôts directs.

A savoir :

Titulaires

- Madame Marie-Claude BOLINET
- Madame Pirkko TURUNEN

Suppléants

- Monsieur Daniel SIMON
- Monsieur Michel AMIOT.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2014.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces.

CRÉATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste de Garde Champêtre Chef Principal à temps complet.

Le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2014.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces.

DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL - 1 RUE DE CHAON

Le Conseil Municipal décide d'établir avec les Alicourts un contrat de location précaire pour le logement communal situé 1 rue de Chaon du 06 mai au 06 septembre 2014.

Le loyer mensuel est fixé à 110 €.

DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL - 1 RUE DE CHAON

Le Conseil Municipal décide d'établir avec Monsieur MEGRET un contrat de location pour le logement communal situé 1 rue de Chaon à compter du 16 septembre 2014.

Le loyer mensuel est fixé à 110 €.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL ET AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Le Conseil Municipal souhaite solliciter le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'aider au financement d'un matériel de désherbage alternatif.

Le montant de l'acquisition s'élève à 20 866,83 € H.T.

Le plan de financement serait :

- Conseil Régional : 9 390,07 €
- Agence de l'Eau : 7 303,39 €
- Commune : 4 173,37 €.

DEMANDES ABRIS DE JARDIN

Les demandes d'abris de jardin de Monsieur Dominique BOUTON et de Monsieur Bernard DENIS sont acceptées.

ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT* proposée, jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir-et-Cher.

En effet, conformément à l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Établissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

A cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à Blois, cité administrative, 34 avenue Maunoury, porte B, 2^{ème} étage.

Les missions d'assistance proposées au Conseil d'Administration seront les suivantes :

- Aménagements de sécurité, de traverses de bourg et d'espaces publics,
- Entretien et réparation de la voirie,
- Assainissement pluvial de la voirie,
- Programme de réparation des Ouvrages d'Art.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- Approuve les projets de statuts de cette agence technique départementale,
- Décide d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Monsieur Jacques LAURE,
- S'engage à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposé au Conseil d'Administration à 1 euro par habitant.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bruno MICHOUX, délégué communal et cantonal FDSEA41** structure et environnement, suppléant au conseil d'administration FDSEA41.
- Fleurissement de la commune : 9 voix pour, 2 abstentions et 3 contre, pour que le fleurissement de la commune se poursuive de la même façon qu'auparavant. Madame LAURE proposera la composition des massifs et la commande de plantes et végétaux correspondants.

- Madame TURUNEN donne le compte-rendu de la réunion de la commission « communication-culture ».

- Dans chaque commission un Vice-Président est désigné, Monsieur LAURE étant Président, à savoir :

FINANCES : Madame Bernadette COURRIOUX
- TRAVAUX BÂTIMENTS et TRAVAUX VOIRIE : Monsieur Michel CHAUVIN
- COMMUNICATION/CULTURE : Madame Pirkko TURUNEN
- EAU ET ASSAINISSEMENT : Monsieur Daniel SIMON
- ARTISANAT/COMMERCE/AGRICULTURE : Monsieur Sébastien GAULLIER.

- Une information sur la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières sera faite en fin de chaque Conseil Municipal.

- Tarif étiquettes : Monsieur SIMON demande à revoir le tarif des étiquettes facturé lors d'élections. Le prix sera recalculé pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Un calendrier des réunions de conseil municipal sera préparé pour la prochaine séance du conseil municipal.

- Le bilan chiffré des Musicalies édition 2014 sera communiqué dès qu'il sera arrêté.

**Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire*

*** Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*



Le Presbytère

Les travaux de rénovation du Presbytère commenceront début Juillet.

Grâce à la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières, nous avons pu mobiliser un grand nombre de partenaires financiers : fonds Européens, État et Préfecture, CAF, Région et le Pays de Grande Sologne.

Ainsi en 2015, les animations des nouveaux rythmes scolaires et les activités du Centre de Loisirs pourront s'y dérouler dans d'excellentes conditions.

COMMENT ÇA MARCHE...

... l'assainissement à Pierrefitte ?

On entend par assainissement la collecte et le traitement des *eaux et solides usagés* provenant de nos éviers et WC. En moyenne chaque individu rejette 150L d'eaux usées par jour. L'assainissement empêche le développement et la transmission de nombreuses maladies (hépatites, choléra, typhoïde, etc...).

À Pierrefitte, comme dans la majorité des communes, les eaux de pluie ne sont pas concernées par ce traitement. Il est d'ailleurs formellement interdit de rejeter les eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Elles doivent être rejetées sur le sol pour s'infiltrer ou rejetées dans le réseau public des eaux pluviales (caniveaux, fossés, cours d'eau).

L'afflux des eaux pluviales apporterait trop d'eau à la station d'épuration, risquant sa saturation et son dysfonctionnement (quelle que soit la technologie de la station). Toutes nos eaux pluviales rejoignent la Sauldre, s'évaporent ou s'infiltrent dans le sol lors de leur écoulement dans les fossés.

Le réseau d'égoûts n'est présent qu'en agglomération. Les particuliers qui n'y sont pas reliés doivent disposer de leur propre système de traitement (assainissement non collectif, fosse toutes eaux avec système épuratoire...). Pour les autres, il est obligatoire de s'y raccorder.

Notre nouvelle station d'épuration, en service depuis juillet 2008, utilise la technique du filtre planté de roseaux :



Lorsque les eaux usées arrivent à la station d'épuration, une première filtration retire tous les objets non organiques (ex : plastiques). C'est le dégrilleur qui remplit cette fonction, il met ces objets dans une poubelle (cf. image ci-contre). Les eaux usées passent ensuite dans un dessableur afin de retirer le sable et les matériaux abrasifs qui pourraient endommager le matériel, notamment les pompes.





Les eaux usées sont ensuite dispersées dans 6 bassins remplis de matériaux drainants soigneusement sélectionnés (sable, gravier...).

Des roseaux sont plantés dans ces bassins. Leur système racinaire très développé permet de fournir des glucides, des enzymes et d'autres nutriments utilisables par les bactéries qui dégradent et minéralisent la matière organique.

Les roseaux permettent aussi d'aérer le sol. En étant secouée par le vent, la croûte présente à leur pied est cassée et rend le sol perméable. Ce procédé apporte également tout l'oxygène nécessaire aux bactéries.

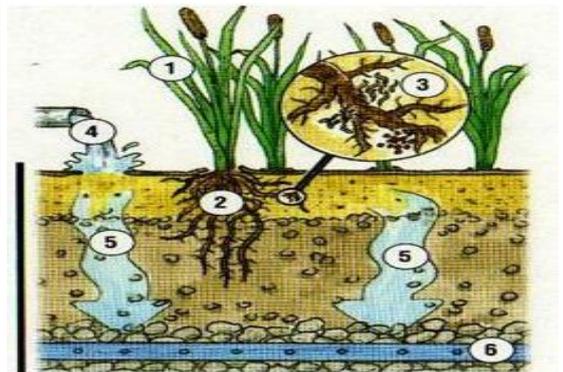


Image source: Cabrit-Leclerc Sandrine, "Fosse septique, roseaux, bambous, traiter écologiquement ses eaux usées?"

- 1- Roseaux.
- 2-Système racinaire riche en micro-organismes.
- 3-Echanges entre les racines et les micro-organismes (Rhizosphère).
- 4-Eaux usées à épurer.
- 5-Filtration, épuration, à travers le sable et le gravier.



Le traitement se poursuit dans 4 bassins situés plus bas (écoulement par gravité).

À la sortie des seconds bassins, l'eau est claire et suffisamment propre pour être rejetée dans la Sauldre. Chaque semaine un prélèvement d'eau est effectué afin d'analyser son contenu.

La décomposition des eaux usées transforme petit à petit les bassins en compost. Le niveau dans les bassins se régule naturellement. L'entretien consiste à la coupe annuelle des roseaux en automne et à l'épandage du compost tous les 10 ans. Cet épandage est géré par un organisme qui réalise plusieurs contrôles dans l'année qui précède le curage afin de valider sa composition. Il détermine quels seront les champs qui recevront ce compost et la quantité à y mettre (suivant le type de culture).

Ce modèle de stations d'épuration est apparu dans les communes françaises dans les années 90. Elles sont réalisables pour des communes inférieures à 2 000 habitants et tendent donc à se généraliser de plus en plus.

*Reportage : Stéphane PINON
(Remerciements à Hubert BEAUCHET et à Dominique TARDIVEAU)*



S.I.VO.S.

(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Le S.I.VO.S. a été créé à la suite du regroupement scolaire entre les communes de Pierrefitte et de Souesmes en 1993.

Il prend en charge les frais de fonctionnement des classes primaires et maternelles relatifs à :

1. Salaire et charges du personnel (actuellement 5 personnes),
2. Équipement en matériel et fournitures scolaires,
3. Transport des élèves y compris voyages scolaires, piscine, etc...,
4. Toute sortie ou action éducative,
5. Fonctionnement des cantines.

Il est chargé d'établir un budget primitif chaque année. Il est composé de six délégués titulaires, à raison de trois par commune, élus parmi les conseillers municipaux. Il désigne un président et un vice-président qui devront être de communes différentes.

Les recettes du S.I.VO.S. proviennent des trois sources :

1. Cartes de cantine,
2. Subvention départementale (pour le transport Souesmes-Pierrefitte quotidien à hauteur de 95 % du coût de ce transport),
3. Subventions communales Souesmes et Pierrefitte au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

À la suite des dernières élections municipales, le S.I.VO.S. est ainsi composé :

Président : Guy Simonneau (Souesmes),

Vice-Président : Sébastien Gaullier (Pierrefitte),

Membres : Sandrine Le Bihan (Souesmes), Cécile Beaufiles (Pierrefitte), Bernadette Courrioux (Pierrefitte) et Serge Etiève (Souesmes).

Cette année le nombre d'élèves est le suivant :

- 39 élèves en maternelle à Souesmes,
- 11 élèves en primaire à Souesmes,
- 54 élèves en primaire à Pierrefitte.

Sur ces 104 élèves, 61 sont domiciliés à Souesmes et 43 à Pierrefitte.

Lors de la réunion du 23 avril 2014, les membres du S.I.VO.S. ont adopté le budget 2014. Nous avons constaté une augmentation sensible des dépenses suite à la modification des rythmes scolaires. Il a été décidé lors de cette réunion :

1. Augmentation de la participation aux fournitures scolaires pour les élèves du primaire (84 € par élève au lieu de 82 €),
2. Maintien de la participation aux fournitures scolaires des maternelles à 87 €,
3. Augmentation de la subvention à la coopérative scolaire (10,20 € par élève au lieu de 10 €),
4. Augmentation du montant attribué aux transports hors trajet Souesmes-Pierrefitte (1 100 € par classe au lieu de 1 050 €),
5. Maintien du tarif de la cantine à 40,60 € par mois, soit 2,90 € par repas. Ce coût du repas à Pierrefitte et à Souesmes est sensiblement le même (environ 2,80 € par enfant sans compter le coût du personnel et d'entretien des locaux).

En ce qui concerne la cantine, nous tenons à rappeler qu'il est obligatoire d'acheter chaque mois la carte de cantine à la mairie de son domicile. En cas d'absence non remplacée d'un enseignant, les élèves, bien qu'absents à l'école, peuvent néanmoins aller prendre leur repas à la cantine. Le cas échéant, pour éviter tout gaspillage, il est souhaitable que les parents des enfants concernés en informent dès que possible leur mairie qui répercutera l'information aux agents des cantines.

Je tiens à remercier Mme Danielle Lenoir qui m'a précédé et qui a contribué à mettre en œuvre la modification des rythmes scolaires.

Le Président,
Guy SIMONNEAU



Fleurir les pieds de vos murs

Distribution gratuite de graines de fleurs à l'Automne

Depuis plusieurs années notre commune s'est engagée dans un processus de diminution d'usage de pesticides dans le cadre de l'« **Objectif Zéro pesticide** » jusqu'à leur suppression complète à l'horizon 2020.

Pour y arriver, fleurir volontairement les trottoirs et les pieds de murs afin de laisser plus de place à la végétation spontanée est nécessaire. Ceci limitera en effet les obligations de désherbage par les employés de la commune.

Par la même occasion, le fleurissement des pieds de murs favorisera la biodiversité à Pierrefitte, car ces fleurs attireront abeilles, papillons et coccinelles, ainsi que des oiseaux, ces animaux « auxiliaires » utiles aux jardiniers.



Crédit photos : Sologne Nature Environnement

Afin d'optimiser la floraison, la distribution aura lieu à l'automne pour semer les graines dans la foulée pour une floraison au printemps prochain.

Le mélange sera constitué de vivaces et de bisannuelles adaptées à un sol pauvre (pieds de murs) et demandant peu d'entretien.



Crédit photo : Sologne Nature Environnement



Vous serez informés du lieu et des modalités en temps voulu

La vie économique à Pierrefitte

La commission commerce, artisanat, agriculture s'est réunie et a mené une réflexion globale sur notre tissu local.

Le nouvel enjeu est de créer un environnement favorable pour le dynamisme et la promotion de l'action commerciale et artisanale sur notre commune, ce qui devrait participer à leur développement.

La commission commerce, artisanat, agriculture se pose en vecteur de communication sous forme d'information dans votre bulletin communal et le site internet de la commune.

Un projet commun se dessine avec nos commerçants, artisans pour offrir aux pierrefittois une semaine d'animation commerciale à l'automne. La date précise et les modalités restent encore à définir.

Elles vous seront communiquées ultérieurement.

En attendant,

**Pour que PIERREFITTE reste attractif,
ayons le bon réflexe.
Faisons travailler nos commerçants
et artisans.**

Pour la Commission Commerce/Artisanat/Agriculture : Sébastien GAULLIER



La fête des voisins – Route de Lamotte

Et oui, 4^{ème} édition de notre repas des voisins qui s'est une nouvelle fois très bien déroulée, avec beaucoup de convivialité, samedi 14 juin avec un temps agréable, malgré la fraîcheur du soir.

Nous remercions Laurence et Hervé qui nous ont gentiment accueillis. Comme les années passées, était organisé un concours très sérieux de pétanque où chacun a pu montrer ses talents, tandis que d'autres jouaient à la belote.

Nous attendons maintenant avec impatience l'année prochaine pour recommencer cette belle journée.

Nathalie LAIGNEAU



Pierrefitte met à jour son plan canicule !



Elle n'est pas encore là... mais il est bon d'être prêt.

Les périodes de forte chaleur sont particulièrement traîtres pour les personnes vulnérables, surtout isolées et âgées et/ou handicapées.

Pour être vigilants à leur sécurité nous tenons un registre. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire en mairie à cet effet. Ce n'est pas obligatoire, mais peut être très utile pour votre sécurité.

Contactez la Mairie : 02 54 88 63 23

Pour mémoire → comment lutter contre la canicule

Boire au minimum 2 litres d'eau par jour. Manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.	
Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit.	
Éviter les endroits confinés (voiture, landau...).	
Se rafraîchir avec un brumisateur. Prendre une ou plusieurs douches.	
S'habiller de tissus clairs, légers, de préférence en coton. Dehors porter un chapeau ou une casquette.	
Dehors rechercher les endroits frais, au bord de l'eau (Sauldre) ou la forêt (ce qui ne manque pas chez nous).	
Si possible passer quelques temps dans un endroit frais, climatisé...	

Pour informations complémentaires, appeler le 0 800 06 66 66, de 8 h à 20 h.

www.sante.gouv.fr/canicule

LA POSTE

met à votre disposition une **tablette tactile** vous permettant d'accéder à ses services en ligne et aux services publics **dans votre Agence Postale**

La Poste

- S'informer sur un produit ou un service
- Acheter un produit ou un service
- S'informer sur un bureau de poste



La Banque Postale

- Consulter et gérer ses comptes
- Prendre rendez-vous avec un conseiller
- Découvrir nos produits et services



La Poste Mobile

- Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans mobile)
- Gérer votre offre si vous êtes déjà client
- Renouveler votre mobile si vous êtes déjà client



Les services publics

- S'informer sur les services publics
- Faire ses démarches administratives
- Suivre ses démarches en ligne



MAISONS FLEURIES



Le passage du jury se fera courant Juillet.



CONCOURS DE LABOUR

organisé par les Jeunes Agriculteurs des cantons de Lamotte-Salbris



Le samedi 09 août 2014, à partir de 14 h,
à la ferme de Taillevert, route de Chaon, chez M. Xavier HODEAU.
Entrée gratuite - Ouvert à tous

Les jeunes agriculteurs ressortiront leurs charrues pour montrer leur agilité et le souci du travail bien fait. Les sillons devront être rectilignes et de profondeur régulière. Le jury départagera les concurrents pour permettre aux 2 meilleurs laboureurs de concourir à l'épreuve départementale le 24 Août à Chauvigny du Perche.

Remise des prix à 18 h 30, suivie d'un vin d'honneur.

Et pour clôturer la soirée, un repas « barbecue » vous sera proposé vers 20 h.

Prix du repas : 15 € (apéritif, entrée, plat, dessert)

Inscription : Sébastien COURRIOUX 06 59 28 83 94 – Jérôme SIMON 06 71 57 64 04

INFOS PRATIQUES

Ramassage des encombrants

SUR INSCRIPTION au 02.54.88.58.28

Prochain passage le **mercredi 10 décembre 2014**

Numéros d'urgence

Pharmacie de garde : appeler le 32 37

Infirmière : Élodie PASQUIER 02 54 88 97 10 – 06 48 58 61 91

Abris de jardin



Toute construction doit faire impérativement l'objet d'une déclaration préalable déposée avant la réalisation qui ne pourra débuter qu'après réception de l'autorisation.

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'accepter d'étudier les dossiers présentant des abris de jardin « standard » en bois uniquement s'ils sont issus du commerce,
- d'interdire les abris en tôle ou autres matériaux,
- de transmettre à la Direction Départementale des Territoires tous les autres projets.

Ces projets devront respecter les règles d'urbanisme se rapportant à la zone du plan local d'urbanisme.

Rappel

HORAIRES DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, motoculteurs, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables, de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h**,
- les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**,
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.



LA FUMÉE EST AUSSI DÉSAGRÉABLE QUE LE BRUIT !

* Le brûlage des déchets verts est formellement interdit tout au long de l'année.

* Par arrêté préfectoral, les autres feux sont interdits du 15 mars au 15 septembre.



Il est interdit de jouer au ballon autour de l'église.

Les chiens doivent être tenus en laisse. Ne pas les faire uriner sur les buis et les fleurs.



L'arrivée du médecin se précise

Le médecin a reçu son agrément du Conseil de l'Ordre.

Un local est en cours d'installation dans une des Maisons de Commune à Pierrefitte.

Le cabinet du médecin devrait s'ouvrir courant Juillet.

Vous serez informés dès que nous aurons les derniers détails.

Les abeilles, espèce protégée

Il fut un temps où les pompiers venaient nous sauver des « griffes » des insectes, des nids de guêpes et autres hyménoptères. Mais ce temps béni est terminé. Les nouvelles règlementations sont mises en place et les interventions se font avec moins de célérité. Mi-juin un essaim de milliers d'abeilles est arrivé accompagné d'un « bzz, bzz, bzz » presque assourdissant dans le jardin d'une Pierrefittoise. Cet essaim a tourné une dizaine de minutes autour de son beau chèvrefeuille en fleurs et a disparu. Le lendemain, même phénomène. Et puis, plus rien. Après quatre jours de « silence », notre Pierrefittoise a découvert un début de ruche



dans le chèvrefeuille avec des abeilles travaillant frénétiquement. Et voici le résultat après seulement quelques jours ! Les abeilles maçonnes savent travailler.

Mais notre Pierrefittoise n'est en rien qualifiée pour s'occuper d'une ruche. Alors suite aux conseils des pompiers (appel au 18), elle appelle un apiculteur pour venir récupérer la ruche en construction et ses abeilles, mais elle attend toujours et devra sans doute appeler d'autres apiculteurs de la région, d'autant que cette nouvelle ruche se trouve en plein milieu de son (petit) jardin.

Une Pierrefittoise

« L'essaimage :

En mai-juin, c'est la crise du logement ! Les abeilles sont très nombreuses (plus de 40 000) ; les ouvrières élèvent alors des larves de reines. Peu avant la naissance des « princesses », la vieille reine quitte la ruche avec une partie des abeilles et crée une nouvelle colonie : c'est l'essaimage. »

(Extrait du site www.abeillesentinelles.net)

ÉTAT CIVIL

Naissances

OLIVIER FESSARD Ombeline
VALAIN Lissandre
LOUESSARD-COLLET Sarah

25 mars 2014
31 mars 2014
03 mai 2014



Mariages

DEAUMONT Frédérique et GIROD Matthieu

26 avril 2014



Décès

MORIN Simone née PARIS
BURGUN Bernard
COLOU Pascal
BODY Cécile née SOCQUART
VEYER Roberte née DORARD

16 janvier 2014
10 février 2014
14 février 2014
23 mars 2014
30 avril 2014

Calendrier des Fêtes

JUILLET	Samedi 05	Méchoui ACPG	Asile
	Dimanche 13	Retraite aux flambeaux – Feu d’artifice - Bal	Asile
	Lundi 14	Jeux – Repas champêtre – Bal	Asile
	Dimanche 27	Fête Champêtre des Œuvres Paroissiales	Asile
AOUT	Samedi 02	Voyage des Œuvres Paroissiales	
	Dimanche 17	Brocante Villageoise	
SEPTEMBRE	Samedi 20	Visite contée de Pierrefitte	
	Dimanche 21	Journées Européennes du Patrimoine	
OCTOBRE	Samedi 04	Bourse aux jouets A.TOU.LOISIRS	Salle des Fêtes
	Du 29 octobre au 02 novembre	Exposition Commémoration 1914-1918	Salle des Fêtes
NOVEMBRE	Mardi 11	Commémoration de l’Armistice de 1918	Salle des Fêtes
	Samedi 22	Exposition Loisirs Créatifs	Salle du Renouveau
	Dimanche 23	Loto A.TOU.LOISIRS	Salle des Fêtes
	Dimanche 30	Film sur la Sologne avec Jean-Paul GROSSIN	Salle des Fêtes
DÉCEMBRE	Vendredi 05	Commémoration AFN	Salle du Renouveau
	Samedi 06	Sainte Barbe	Salle des Fêtes
	Samedi 20	Visite du Père Noël	Salle des Fêtes

14 Juillet



Dimanche 13 Juillet

Retraite aux flambeaux, feu d’artifice suivi du bal gratuit au stade.
RDV à 22 h 00 à la Mairie.

Lundi 14 Juillet

Jeux divers gratuits pour petits et grands.
Chaque enfant participant repartira avec un ou plusieurs lots.
RDV à partir de 15 h 30 au Champ de Foire.

Le soir

Vin d’honneur offert par la Municipalité, suivi d’un repas.
Inscription lors des jeux dans l’après-midi.
Et puis... on danse encore...

Michel AMIOT